

Certificat de conformité RoHS

La **ELBRO SA** déclare que tous les produits fabriqués sont conformes à la RoHS selon la directive **2011/65/UE** du Parlement européen et du Conseil du 08.06.2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et

la directive **2015/863/UE** de la Commission du 31.03.2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitations.

La **ELBRO SA** déclare que ses produits ne contiennent aucune des substances énumérées ci-dessous en conformité avec les limites spécifiées :

1. Plomb (Pb) 0,1 %
2. Mercure (Hg) 0,1 %
3. Cadmium (Cd) 0,01 %
4. Chrome hexavalent (Cr+6) 0,1 %
5. Polybromobiphényles (PBB) 0,1 %
6. Polybromodiphényléthers (PBDE) 0,1 %
7. Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) 0,1 %
8. Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) 0,1 %
9. Phtalate de dibutyle (DBP) 0,1 %
10. Phtalate de diisobutyle (DIBP) 0,1 %

Cette déclaration s'applique à tous nos groupes de produit

Tous nos produits sont fabriqués en conformité avec la directive RoHS.

Établi par :

Gerald Fröhlich

Responsable qualité

ELBRO SA

Bülach, 03.01.2024

ELBRO SA

Steinackerstrasse 8

CH-8180 Bülach



Tel.: (+41) 44 854 73 00

E-Mail: g.froehlich@elbro.com

Certificat de conformité REACH

Le règlement européen sur les produits chimiques (CE) no **1907/2006** REACH (**R**egistration, **E**valuation and **A**uthorisation of **C**hemicals) – et rectificatifs suivants –, entré en vigueur le 1er juin 2007, a comme objectif l'amélioration de la protection de l'environnement et de la santé des hommes.

L'article 33 du règlement REACH règle les obligations d'information dans la chaîne de livraison et par rapport au consommateur. Celle-ci existe toujours lorsqu'un produit contient des substances extrêmement préoccupantes, SVHC (**S**ubstances of **V**ery **H**igh **C**oncern), conformément à la liste des substances candidates de l'Agence européenne de produits chimiques ECHA, publiée sur le site internet <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>, avec une concentration supérieure à 0,1 % masse/masse (w/w).

Dans la chaîne d'approvisionnement, doivent être informés tous les acteurs qui se suivent. Sur demande du consommateur, un fournisseur doit donner par écrit des renseignements dans les 45 jours qui suivent.

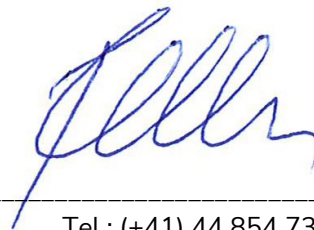
La **ELBRO SA** déclare que tous les produits et leurs emballages ne contiennent pas de substances de la liste des substances candidates, publiée sur le site internet <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table> conformément à l'article 59 (1, 10) du règlement (CE) no 1907/2006 REACH – et rectificatifs suivants – avec une concentration supérieure à 0,1 % masse/masse (w/w).

Établi par :

Gerald Fröhlich

Responsable qualité ELBRO AG

Bülach, 03.01.2024



ELBRO SA

Steinackerstrasse 8

CH-8180 Bülach

Tel.: (+41) 44 854 73 00

E-Mail: g.froehlich@elbro.com